

Décret n° 2021-119 du 4 février 2021 portant définition de la stratégie décennale de lutte contre le cancer prévue à l'article L. 1415-2 1° A du code de la santé publique

04/02/2021

Le décret n°2021-119 du 4 février 2021 a pour objet de définir, dans son annexe, la stratégie décennale de lutte contre le cancer. Cette stratégie décennale (2021-2030) sera financée à hauteur de 1,74 milliard d'euro sur 2021-2015, soit 20 % de plus que pour les trois précédents plans cancer.

Faisant le constat que 40% des cancers sont encore évitables, le Gouvernement se fixe les objectifs suivants: réduire de 60 000 par an le nombre de cancers évitables, réaliser un million de dépistages en plus à l'horizon 2025 sur le périmètre des dépistages existants, réduire d'un tiers la part des patients souffrant de séquelles 5 ans après un diagnostic et améliorer significativement le taux de survie du plus mauvais pronostic à l'horizon 2030.

Pour atteindre ces objectifs, le plan se décline en 4 axes :

- Améliorer la prévention ;
- Limiter les séquelles et améliorer la qualité de vie ;
- Lutter contre les cancers de mauvais pronostic ;
- S'assurer que les progrès bénéficient à tous.

S'agissant de la prévention, elle devra être renforcée dès le plus jeune âge. Pour ce faire, un dispositif de repérage et de déploiement des interventions probantes sera développé afin d'identifier les mécanismes psychosociaux d'adhésion aux messages de prévention. L'accent sera particulièrement mis sur la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, respectivement responsables de 45 000 et 16 000 décès par an. En effet, le tabac étant le premier facteur de risque de cancer, le plan prévoit de poursuivre la mobilisation du levier prix afin d'en limiter l'accès, d'étendre les espaces sans tabac et de faire respecter les interdictions de fumer et de vente aux mineurs. De même, les actions de soutien seront renforcées s'agissant de la communication et du marketing social ou de l'accompagnement des fumeurs souhaitant arrêter. S'agissant de l'alcool, second facteur de risque du cancer, un programme national de prévention interministériel et pluridisciplinaire sera engagé pour préserver la santé de la population et faire converger les mesures de prévention et d'amélioration des prises en charge à déployer. Par ailleurs, la nutrition étant un enjeu majeur, des actions seront engagées afin de développer une alimentation favorable à la santé accessible à tous, mais aussi à encourager l'activité physique et à diminuer la sédentarité. Enfin l'accès au dépistage sera renforcé.

Concernant la réduction des séquelles, la recherche sera développée afin d'enrichir les connaissances et d'améliorer la vie des personnes concernées. De même, l'innovation sera encouragée et de nombreuses actions seront conduites dans le champ du médicament. D'autre part, une autre action emblématique de la stratégie résidera dans la mise en place d'un programme national ambitieux sur la pertinence et la désescalade thérapeutique en cancérologie. Ce programme s'appuiera sur des recommandations de bonne pratique, l'intégration aux dispositifs de certification et d'accréditation de la HAS et le renforcement de la formation initiale et continue des professionnels de santé. Par ailleurs, la prévention, le repérage et le traitement des séquelles liées à la maladie ou au traumatisme devront être améliorés et pour ce faire un dispositif pluridisciplinaire et intégré de repérage et traitement des séquelles sera expérimenté. En matière de qualité de vie, le plan prévoit une simplification des démarches administratives, une limitation du reste et une extension du droit à l'oubli.

Quant à la lutte contre les cancers de mauvais pronostic, les soins feront l'objet d'une attention soutenue pour développer un parcours dont le diagnostic et l'orientation rapides doivent être la pierre angulaire. De même la recherche fondamentale et transfusionnelle sera renforcée. La lutte contre les cancers de l'enfant et contre les inégalités de santé sociales et territoriales sont également des éléments majeurs de cette stratégie.

Enfin, s'agissant de la recherche, les investissements du plan France médecine génomique seront poursuivis et deux autres thèmes majeurs seront financés : les biothérapies et la santé numérique.